

Rue de la Préfecture 12
CH-2800 Delémont
t +41 32 420 50 50
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 7 décembre 2018

Communiqué de presse

Suite des Etats généraux de la santé : les orientations retenues

L'Exécutif jurassien valide les orientations que le Département de l'économie et de la santé retient à court et moyen termes suite aux Etats généraux de la santé qui se sont tenus en fin d'année dernière.

L'Exécutif jurassien a dernièrement validé les options que le Département de l'économie et de la santé entend mettre en œuvre à court et moyen termes suite aux Etats généraux de la santé qui se sont tenus le 23 novembre 2017. Pour rappel, cette rencontre avait pour but de dresser un bilan et faire émerger des orientations pour la politique sanitaire cantonale.

Le Département de l'économie et de la santé appuie la mise en place prévue courant 2019 d'un réseau d'information et d'orientation (RIO) sous la forme d'une association regroupant les principaux acteurs gravitant autour de la prise en charge de la personne âgée. L'association est déjà créée. Ce dispositif a pour objectifs de répondre aux questions de la population âgée et de coordonner les prestations et l'orientation vers les différentes institutions destinées aux aînés.

Un état des lieux du système de santé jurassien (points forts et faibles par rapport aux autres cantons, notamment dans les domaines des hospitalisations, de l'ambulatoire, de la prise en charge de la personne âgée et du domaine de l'assurance-maladie obligatoire) est en cours de réalisation et sera disponible par étape et domaine courant 2019.

L'organisation du Service de santé scolaire sera modernisée afin de gagner encore en cohérence et en efficacité. Une attention particulière sera portée aux interfaces entre le monde scolaire et de la santé, ainsi qu'aux actions concrètes et à leur coordination et leur uniformisation sur le territoire cantonal.

Un concept cantonal de psychiatrie de l'âge avancé sera élaboré afin de mieux identifier les besoins des personnes âgées souffrant de troubles psychiatriques et proposer des pistes pour renforcer l'offre de prestations ainsi que pour mieux soutenir l'entourage.

Une étude sur la densité médicale dans le canton sera rendue publique début 2019. Un accent particulier sera mis sur une réflexion en termes de régions de santé, au-delà des frontières cantonales.

D'autres mesures stratégiques, déjà en œuvre et ne découlant pas directement des Etats généraux, sont consolidées par les orientations qui en sont ressorties. Nous mentionnons les principales ici.

Le nouveau concept cantonal de médecine d'urgence et de sauvetage (CCMUS) sera proposé très prochainement au Parlement puisque sa mise en place nécessite une modification de la Loi sur les établissements hospitaliers. Ce concept vise à améliorer encore la sécurité sanitaire objective de la population et avalise le transfert de la CASU jurassienne à la CASU JUFR.

Par ailleurs, le recours aux prises en charge ambulatoires à l'hôpital qui est désormais favorisé afin d'éviter une hospitalisation pour certaines opérations. Le mode ambulatoire est ainsi privilégié, depuis le 1^{er} juillet, pour une douzaine d'interventions identifiées comme ne nécessitant pas une hospitalisation stationnaire sauf exceptions (âge, comorbidité, etc.).

L'adhésion du Jura à l'association intercantonale CARA créée à la fin mars 2018 par trois cantons romands (GE, VD et VS) vient d'être validée par le Parlement. Cette association répond à des objectifs de santé publique en rapport avec la nouvelle Loi fédérale sur le dossier électronique du patient. Le législatif cantonal s'est déterminé sur le crédit de financement nécessaire à son lancement.

La réflexion sur le développement d'un Réseau jurassien de santé se poursuit, en incitant les prestataires médicaux à se fédérer pour développer un réseau performant et de qualité. Le passage à un réseau de soins basé sur l'interprofessionnalité fera également l'objet d'une analyse.

Une stratégie de l'Etat vis-à-vis de l'Hôpital du Jura a également été mise en consultation restreinte pendant l'été 2018. Elle définit notamment quatre axes stratégiques pour l'Hôpital du Jura afin de renforcer son positionnement dans la région. Cette stratégie sera publiée ces prochains jours.

Personne de contact:

Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé, tél. 032 420 52 03.

Nicolas Pétremand, chef du service de la santé publique, tél 032 420 51 22